



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL ENTREPRISE PROCES-VERBAL N°2 Le 20 septembre 2021 Réunion en téléconférence

Présents :

LECHEVALIER Antoine, président de la commission.
MARIE Jacques, CHARHANI Jérémie,

Excusés : DANCEL Guy, NOUET Gilbert,

Assiste : GALLIOT Jean-Pierre, Président de la Commission Régionale des Calendriers

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1 – COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE

En accord avec la Commission Régionale des Calendriers, la Commission, afin de garantir l'attractivité à la compétition en maintenant un maximum de clubs participants, modifie comme suis les dates des deux premiers tours de la phase régionale de la Coupe nationale Football Entreprise :

1^{er} tour : Samedi 23 octobre 2021
2^{ème} tour : samedi 30 octobre 2021

En conséquence disputeront le 1^{er} tour le 23 octobre 2021, les clubs ci-après :

- AS POLICE DU HAVRE – FC HAPPEL ET BATIMENT
- APCHS ROUVRAY SOTTEVILLE – HAVRE FC 2012 CORPO
- UNION SANS FRONTIERE MAK 19 – MUNICIPALUX ROGERVILLE



2 - PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion est fixée au jeudi 30 septembre.2021, à 20 h 00 à Lisieux.

Le Président



Antoine LECHEVALIER

Le secrétaire,



Jacques MARIE

